

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEZE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 78/2017

Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°58/2013 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2013

Zone Industrielle Robert Lavigne - Lotissement artisanal – lot n°2 – Cession de terrain au profit de l'entreprise BOUCHERIE CHEZ NICOLAS sise 19 Grand rue Rémusat à Venerque 31810

L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge

PRESENTS : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

POUVOIRS : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

ABSENTS EXCUSES : M. DIDIER Claude

ABSENTS NON EXCUSES : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la compétence de la Communauté de Communes Lèze Ariège en matière de développement économique. Il précise qu'à ce titre plusieurs opérations successives de lotissements ont permis la réalisation de l'aménagement de la Zone d'activité d'intérêt communautaire LAVIGNE/POMPIGNAL. Ces aménagements permettent de proposer à la vente des lots au profit de projets de type industriel et artisanal.

Il rappelle qu'à ce titre a été constitué par la communauté de communes du District de la Vallée de l'Ariège lors de l'exercice 1999 le lotissement « Le Trait d'Union » référencé n° LT 31 033 99 LK 006 sis ZI Robert Lavigne à AUTERIVE, 31 190 composé de 11 parcelles viabilisées.

Il précise que ce lotissement a fait l'objet lors de l'exercice 2003 d'une nouvelle demande de permis de lotir qui a eu pour objet de subdiviser le lot n°11 du lotissement initialement constitué en six nouvelles parcelles destinées à des projets plus petits et constituant le lotissement artisanal.

L'emprise foncière de ce nouveau lotissement a été constituée sur la parcelle n° 818, feuille n° 2 du plan cadastral de la commune d'AUTERIVE.

Ce lotissement artisanal a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de la Commune d'AUTERIVE en date du 07/11/2003.

L'autorisation de cession des terrains aménagés dans le cadre de ce lotissement a été accordée par certificat d'achèvement des travaux en date du 27/02/2004.

Dès lors, Monsieur le Président présente la demande formulée par Monsieur GABRIEL Nicolas représentant légal de l'entreprise BOUCHERIE CHEZ NICOLAS dont le siège social se situe 19 grand rue Rémusat à Venerque 31810, souhaitant acquérir pour les besoins d'exploitation de son entreprise le lot n° 2 du lotissement « ARTISANAL ».

Il précise que ladite société souhaite réaliser la construction d'un bâtiment d'une surface de l'ordre de 150 m², bâtiment qui sera destiné à l'activité de l'entreprise BOUCHERIE CHEZ NICOLAS (boucherie, charcuterie, traiteur).

Il précise que la dite cession sera réalisée moyennant un prix de 9,60 € TVA incluse le m² conformément aux dispositions de la délibération n°39/2011 du conseil communautaire en date du 27 avril 2011.

Considérant la surface arpentée totale de la dite parcelle, soit 1 347 m², la cession sera réalisée au prix convenu de 12 931,20 € TVA incluse.

Il est précisé que la SHON maximale pouvant être réalisée sur le lot sus visé est de 673 m².

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président afin de procéder à la cession du lot n°2 du lotissement «ARTISANAL » au profit de l'entreprise BOUCHERIE CHEZ NICOLAS ou toute personne morale désignée par cette dernière, aux conditions ci-dessus définies ;

-**Précise** que la Communauté de Communes dispose d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiale de commercialisation, si dans le délai d'un an à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.

- **Désigne** Maître BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction du compromis de vente ainsi que de l'acte de vente, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur.

- **Donne** pouvoir et mandate Monsieur le Président ou tous Clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente, tous documents annexes correspondants ainsi que l'acte de vente

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS